

"HORIZONS"

Dans cette série "Horizons", Terra Nova donne la parole à des responsables politiques qui traitent de façon documentée des enjeux de long terme. Si les analyses développées ici nous semblent mériter d'être versées au débat public, elles n'engagent pas notre think tank et sont ouvertes à la discussion et à la critique.

FORÊTS : VERS UNE POLITIQUE RESPONSABLE

RÉPONSE À LA CONTRIBUTION DE BARBARA POMPILI

4 octobre 2021 | Par Pierre Musseau, Ingénieur des Eaux, des Ponts, et des Forêts, en poste à la Ville de Paris. Il a travaillé à l'ADEME entre 2009 et 2015.

Dans sa note pour Terra Nova, la ministre de l'écologie dessine les ambitions d'une politique forestière à la hauteur des défis que représente la préservation des forêts face aux changements climatiques et à l'érosion de la biodiversité. Cette proposition présente des avancées notables dans le débat en intégrant dans une approche cohérente les enjeux d'exploitation forestière et ceux de la préservation des services écologiques que les forêts nous rendent. Elle prend ainsi ses distances avec des approches réductrices sur l'économie de la forêt. Comme l'a illustré par exemple le documentaire « le temps des forêts »^[1], la logique extractionniste ferme les yeux sur d'innombrables externalités écologiques de l'exploitation industrielle des forêts.

[1] Le documentaire réalisé par François-Xavier Drouet, sorti en 2018, a reçu le Prix de la semaine de la Critique du Festival de Locarno. Voir aussi le dossier d'accompagnement du documentaire, disponible ici https://12c04e2c-2e25-8009-d459-27eab6f57bed.filesusr.com/ugd/2f95da_f7201fb9828e443a81283ed7a811e409.pdf

L'exploitation de monoculture forestière par des engins géants est certes moins développée que dans d'autres régions du monde, mais elle marque le paysage de nombreux massifs français[2]. Malgré les recommandations pour encadrer la gestion forestière, ces pratiques continuent à porter préjudice à la biodiversité. Les engins trop lourds peuvent causer la destruction et la pollution des cours d'eau. Le labour des sols et les coupes rases provoquent le relargage du carbone stockés dans les sols. Dans les futaies régulières où les conifères sont coupés à un âge jeune, la quantité de carbone stockée dans le bois est à peine suffisante pour compenser la perte de carbone présent dans les sols[3] : le bénéfice pour le climat est alors nul, le bilan écologique est strictement négatif.

Heureusement, la filière du bois a pris conscience de ces impacts et progresse vers des pratiques plus responsables. Déjà un tiers de la forêt française bénéficie d'une certification environnementale[4]. Pour que ce mouvement se généralise, il reste nécessaire que les politiques publiques mises en œuvre n'encouragent pas la logique unique du profit et favorisent une prise en compte de l'ensemble des bénéfices socioéconomiques et écologiques que peuvent apporter une forêt sur le long terme. Une mesure efficace serait de soumettre à autorisation toute nouvelle coupe rase afin de stopper celles qui ne respectent pas les recommandations de gestion forestière[5].

Barbara Pompili souligne également les enjeux économiques de la filière bois, et les emplois qu'elles génèrent, de l'ordre de 400.000 en intégrant la gestion forestière, la transformation (scierie, bois combustible, papiers et cartons) et surtout les métiers du travail du bois (meubles, panneaux...) et de la mise en œuvre du bois (charpente, menuiserie, agencement). Une nouvelle politique forestière doit aussi veiller à ce que les soutiens aux différentes composantes de la filière concourent à des objectifs partagés.

[2] Les plantations représentent aujourd'hui 16% de la forêt française, principalement dans le Limousin, les Landes et le Morvan. Il est difficile de trouver des chiffres récents sur les coupes rases. Une étude de 1999 estimait à 0,8% les surfaces concernées annuellement. Cf http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/5456/469_486.pdf?sequence=1

[3] Selon Nicolas Martin, chercheur à l'Inra (Institut national de recherche agronomique), il faut environ 40 ans pour que la forêt compense les émissions qu'elle a produite suite à la coupe. Il n'est pas rare que des gestionnaires coupent des peuplements de douglas très jeunes à 40- 45 ans.

[4] En France Métropolitaine, 33% de la forêt est certifiée PEFC (contre pour l'instant moins de 1 % en FSC, mais cette certification est en nette hausse, étant passée de moins de 20 000 ha en 2010 à 74 000ha en 2020).

[5] Depuis 1975, l'Autriche soumet les coupes de plus de 0,5 hectare à une autorisation spéciale et interdit celles de plus de deux hectares. Plusieurs Länder d'Allemagne ont aussi imposé de fortes restrictions aux coupes rases. En France l'article L124-6 du code forestier fixe une obligation de reconstitution du peuplement au plus tard cinq ans après une coupe rase mais aucune surface maximale n'est prévue.

La note n'approfondit pas les usages énergétiques du bois qui représentent environ la moitié des volumes de bois exploités en France[6]. On le sait peu mais le bois est la première énergie renouvelable de France et la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) prévoit son doublement entre 2016 et 2028. C'est un objectif très ambitieux et on ne peut pas ignorer les impacts directs et indirects que la combustion de bois peut générer, et en particulier les pics de pollution causés en hiver par les feux de cheminée en foyer ouvert. Selon l'ADEME, le parc français d'appareils de chauffage domestique au bois se caractérise par 50% d'équipements non performants et très polluants : ils émettent 80% des particules fines issues du chauffage au bois. En Ile-de-France, plus de 40% des émissions en particule fine PM2.5 sont issues du chauffage résidentiel au bois, bien loin devant le diesel. Les actions de réduction passent non seulement par l'acquisition d'appareils de chauffage performants mais aussi par la structuration et la professionnalisation de la filière de combustible bois issus de forêts gérées durablement. Jusqu'à 80% du volume de bois consommé par les particuliers sont issus de marchés n'offrant aucune traçabilité sur l'origine et la qualité du bois. Il est aussi nécessaire de faire émerger des installations qui assurent les conditions de séchage satisfaisant aux meilleurs standards de qualité. L'enjeu de structuration est encore plus prégnant pour les chaudières collectives et pour répondre aux besoins croissants des réseaux de chaleur urbaine engagés dans la transition vers le 100% renouvelable. Ainsi la conversion complète de l'ancienne centrale charbon de Saint-Ouen suppose la consommation à terme de 250.000 tonnes de bois granulé, et nécessite de construire une véritable filière dédiée, la plus locale possible. L'enjeu est alors de répondre à ces besoins industriels en mobilisant des co-produits (taille et élagage, sciure de bois) issus d'une gestion forestière cohérente avec les objectifs environnementaux poursuivis et de faciliter l'implantation des outils industriels de transformation à proximité des lieux d'exploitation forestière et des lieux de consommation.

Le circuit court du bois d'œuvre (pour la construction et l'ameublement notamment) est un enjeu exposé dans la note mais on peine encore à voir des politiques nationales réellement efficaces pour l'accélérer. Une action est d'autant plus attendue que les prix du bois explosent, pour partie en réaction à l'impulsion donnée pour soutenir la construction en bois en France et ailleurs dans le monde[7]. Tout comme pour les circuits courts alimentaires, le dogme du libre-échange élargi au commerce international doit tomber dès lors que nous sommes face à des productions qui ont des externalités locales importantes.

[6] Cf rapport de la Cour des comptes également cité dans la note <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/274385.pdf>

[7] La construction bois aux Etats-Unis est l'un facteur de la hausse de la demande de bois récente. Les difficultés d'approvisionnement lié à la crise sanitaire ont amplifié l'augmentation des prix.

Aux enjeux d'une gestion forestière qui favorise les services écologiques s'ajoutent aussi les bénéfices importants attendus en matière de création d'emplois, à condition toutefois de former et d'attirer les compétences sur les différents métiers de la filière. L'Etat pourrait encourager les acheteurs publics et privés d'un même territoire à s'associer pour favoriser la structuration des filières souhaitées. Cela pourrait passer par des achats groupés qui introduisent des clauses favorables aux circuits courts, intégrant des critères environnementaux mais aussi permettant d'accompagner la modernisation attendue à tous les niveaux, de la connaissance de l'état des ressources forestières jusqu'aux scieries. Une filière d'exploitation et de transformation exemplaire présentera des surcoûts pour les acheteurs. Des mécanismes fiscaux pourront aider à terme à encourager l'achat responsable. Le plan de relance, en cohérence avec l'objectif de réindustrialisation, pourra orienter des subventions publiques non seulement au profit de filières d'exploitation et de transformation exemplaire, mais aussi en soutien à l'achat du bois qui en est issu.

Un autre sujet clé de la politique forestière ignoré dans cette note porte sur la mobilisation des petites forêts privées. Les propriétaires privés possèdent plus de 10 millions d'hectares soit près des $\frac{3}{4}$ des surfaces forestières. 80% de la forêt privée est possédée par des personnes physiques. $\frac{2}{3}$ possèdent moins d'un hectare de forêt. Trop de ces parcelles sont abandonnées, ce qui n'est bon ni pour l'économie ni pour l'écologie de ces forêts. Il sera impossible d'atteindre les objectifs de la PPE sans une gestion durable de ces forêts. Une des pistes nouvelles qu'il faudra approfondir est la mise en œuvre d'obligations réelles environnementales. Ce dispositif créé par la loi biodiversité de 2016 est une forme de servitude qui peut être négociée avec les propriétaires fonciers pour fixer des obligations d'exploitation durable - ou de non exploitation - pour préserver la biodiversité, le stockage du carbone dans les sols et la qualité de l'eau. Les obligations réelles environnementales se développent dans le monde agricole, mais elles sont encore peu connues dans la sphère forestière. De nouvelles formes de servitudes doivent être inventées et négociées pour élargir la politique forestière souhaitée aux propriétaires privés[8].

Enfin, il importe de souligner le rôle clé que doit jouer le service public de la forêt dans cette politique. En l'occurrence, il s'agit de la mission de l'ONF qui est citée dans la note mais mériterait des engagements encore plus forts. Tandis que la situation sociale se tend au sein de l'ONF, il est urgent de tendre la main vers ses agents pour construire avec eux le service public qui répondra à une nouvelle politique forestière. Cela doit aussi se traduire par des moyens renforcés, mais aussi par la remise en cause de toute orientation donnée à cette institution qui irait à l'encontre de la politique forestière ici défendue. ■

[8] On pourra notamment s'inspirer des idées présentées dans les travaux de la juriste Sarah Vanuxem, *Des choses de la nature et de leurs droits*, Editions Quae, décembre 2020